

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 27 juin 2022 portant désignation des membres de la formation restreinte et du président du conseil médical ministériel institué auprès de l'administration centrale du ministère de la justice

NOR : JUST2218688A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.821-1 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-09-06-00020 du 6 septembre 2021 modifié fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes agréés dans le département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés pour faire partie du conseil médical ministériel institué auprès de l'administration centrale du ministère de la justice pendant une période de trois ans prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Médecine générale :

- Docteur Laurent VIGNALOU, membre titulaire,
- Docteur Maria RODRIGUEZ-OTERO, membre titulaire,
- Docteur Williams JOSSE, membre suppléant,
- Docteur Rebecca ROTNEMER, membre suppléant,
- Docteur Thierry LEGER, membre suppléant,

Cardiologie :

- Docteur Pierre GUEDJ, membre suppléant,

Chirurgie orthopédique :

- Docteur Philippe DEMAY, membre suppléant,

Neurologie :

- Docteur Anthony BEHIN, membre suppléant,

Cancérologie :

- Professeur Daniel NIZRI, membre suppléant,

Pneumologie :

- Docteur Charles BRAHMY, membre suppléant,

Ophtalmologie :

- Docteur Yves COHEN, membre suppléant,

Psychiatrie :

- Docteur Erik NORTIER, membre titulaire,
- Docteur Béatrice LAFFY-BEAUFILS, membre suppléant,
- Docteur Françoise BELCOUR, membre suppléant,
- Docteur Denis HOHENBERG, membre suppléant,

Rhumatologie :

- Docteur Bernard MILLET, membre suppléant.

Article 2

Le docteur Laurent VIGNALOU est désigné pour assurer la présidence du conseil médical ministériel.

Article 3

L'arrêté du 14 décembre 2021 portant désignation des membres du comité médical institué auprès de l'administration centrale du ministère de la justice est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **27 JUIN 2022**

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,



M. BERNARD